

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_5_11

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 41

**Objet : Ressources
humaines Tableau des
effectifs Création et
suppression de postes**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 23 mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mai 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent

Pouvoirs :

Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume
Monsieur ONILLON Denis a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick
Monsieur MOREAU Lionel a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie

Excusé(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur FRERE Fabrice, Madame BIEN Michèle, Monsieur MOREAU Lionel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget voté le 21 mars 2023

Vu le tableau des emplois et des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes pour les avancements de grade de l'année 2023

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant de prévention à temps non complet

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail du poste de coordonnateur des agents d'entretien des bâtiments pour le porter à temps complet

Considérant qu'il convient de supprimer les postes vacants suite à des réorganisations de service et des départs

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 avril 2023 sur les modifications de temps hebdomadaire et les suppressions de postes

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 15 mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité :**

- De créer les postes suivants :

Nombre	Grade	Missions	Durée hebdomadaire actuelle
Pour augmentation de temps de travail			
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Coordinatrice des agents d'entretien des bâtiments	35 h (au lieu de 25 h)
1	Adjoint administratif	Assistante technique en charge du suivi de la télégestion et assistante de prévention	35 h (au lieu de 17h30)

Pour avancement de grade			
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Assistante de gestion	35 h
1	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	Accueil périscolaire et accueil de loisirs	33,6 h
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Entretien des locaux	31,94 h
1	Agent social principal 1 ^{ère} classe	Aide à domicile	35 h
4	Agent social principal 1 ^{ère} classe	AVS et aide à domicile	30 h
1	Agent social principal 1 ^{ère} classe	Aide à domicile	20 h

- De supprimer les postes suivants :

Nombre	Grade	Missions	Durée hebdomadaire
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Coordinatrice des agents d'entretien des bâtiments	25 h
1	Adjoint administratif	Assistante technique en charge du suivi de la télégestion	17,50 h
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Assistante de gestion	35 h
1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Accueil périscolaire et accueil de loisirs	33,6 h
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Entretien des locaux	31,94 h
1	Adjoint technique	Agent régie OM	35 h
1	Agent social principal 2 ^{ème} classe	Aide à domicile	35 h
4	Agent social principal 2 ^{ème} classe	AVS et aide à domicile	30 h
1	Agent social principal 2 ^{ème} classe	Aide à domicile	20 h
1	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	6,93 h
1	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	6 h
1	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	7,88 h
1	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	19 h
1	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	21,95 h
1	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	14,48 h
1	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	5,46 h
1	Adjoint d'animation	Accueil périscolaire	12,03 h
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent polyvalent des espaces verts et des bâtiments	35 h
1	Educateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	Accueil petite enfance	35 h
1	Agent social principal 2 ^{ème} classe	AVS et aide à domicile	17,50 h
1	Agent social	AVS et aide à domicile	22 h
1	Agent social	AVS et aide à domicile	20 h
1	Agent social	AVS et aide à domicile	17 h

- De prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour
- D'imputer les dépenses sur le budget concerné.
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

